

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0505**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Acquisition, à titre gratuit, de divers terrains nus, déjà aménagés en voirie, situés quartiers Bottet et des Semailles et appartenant à la SAS NOVADE

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

Bureau du 8 décembre 2014**Décision n° B-2014-0505**

commune (s) : Rillieux la Pape
objet : Acquisition, à titre gratuit, de divers terrains nus, déjà aménagés en voirie, situés quartiers Bottet et des Semailles et appartenant à la SAS NOVADE
service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du réaménagement des espaces extérieurs des quartiers Semailles ouest et du Bottet à Rillieux la Pape, la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir diverses parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, déjà aménagées en voirie, situées quartiers des Semailles et du Bottet.

Il s'agit des parcelles de terrain d'une superficie totale de 32 215 mètres carrés énumérées ci-dessous :

Section	Numéro	Contenance		
		HA	A	CA
A	2120	0	47	95
A	2122	0	05	64
B	235	0	00	90
B	236	0	00	39
BH	138	0	02	91
BH	226p (BH 321)	0	02	85
BH	228	0	60	36
BH	230p (BH 326)	0	35	96
BI	152	0	00	16
BI	159	0	63	46

BI	190	0	11	03
BI	203	0	00	14
BI	207	0	00	05
BX	273	0	24	86
BY	123	0	07	98
BY	147	0	03	82
BY	148	0	02	20
BY	150	0	21	82
CD	25	0	02	66
CD	46	0	01	72
CD	47	0	01	28
CD	64	0	01	61
CD	67	0	02	48
CD	69	0	00	46
CD	71	0	08	79
CD	73	0	10	67
Total		03	22	15

Aux termes du compromis, la SAS NOVADE céderait lesdites parcelles de terrain à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de diverses parcelles de terrain nu pour une superficie totale de 32 215 mètres carrés environ reprises dans le tableau ci-dessus, libres de toute location ou occupation, déjà aménagées en voirie, situées quartiers des Semailles et du Bottet à Rillieux la Pape et appartenant à la SAS NOVADE, dans le cadre du réaménagement des espaces extérieurs de ces 2 quartiers.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O1447, le 17 octobre 2011 pour la somme de 400 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 2113 - fonction 824 - et en recettes : compte 1328 - fonction 824.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2113 - fonction 824, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.